|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **COMITÉ DES MINISTRES** | Documents CM | **CM(2017)OJ-final** | 19 mai 2017 |

|  |
| --- |
| **127e Session du Comité des Ministres**  **(Nicosie, 19 mai 2017)**  [**I. Programme**](#Programme)  [**II. Ordre du jour**](#OrdreDuJour)  [**III. Ordre du jour annoté**](#OrdreDuJourAnnote) |

**I. Programme**

|  |
| --- |
| **Jeudi 18 mai 2017** *(Leventis Gallery)*  **20h00 :** **Dîner informel restreint aux chefs de délégations des États membres à l’invitation du Président du Comité des Ministres**  **Vendredi 19 mai 2017** *(Filoxenia Conference Centre)*  **9h00 : Ouverture de la Session formelle, avec la participation du Président de la République de Chypre**  *Photo officielle pour tous les chefs de délégation*  *Ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l’Europe sur les infractions visant des biens culturels*  **12h45 : Fin de la Session de la matinée**  **13h00 : Déjeuner informel restreint aux chefs de délégations des États membres à l’invitation de la Présidence sortante**  *Déjeuner en parallèle pour les autres participants à l’invitation de la Secrétaire Générale Adjointe*  **15h00 : Briefing presse**  **15h30 :** **Reprise de la Session : passation de la présidence entre Chypre et la République tchèque**  *Date et lieu de la prochaine Session*  **16h00 : Fin de la Session ministérielle** |

**II. Ordre du jour**

1. Adoption de l’ordre du jour
2. Renforcer la sécurité démocratique en Europe
3. *Rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l’homme et de l’État de droit en Europe*
4. *Lutte contre le terrorisme*
5. *Migration*
6. *Conflits et crises en Europe : le rôle du Conseil de l’Europe*
7. Garantir l’efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l’homme
8. La politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines
9. Coopération entre le Conseil de l’Europe et l’Union européenne
10. Questions diverses
11. Passation de la présidence entre Chypre et la République tchèque

* Bilan de la Présidence chypriote
* Priorités de la Présidence tchèque

1. Date et lieu de la prochaine Session

\* \* \*

**Sessions de travail informelles :**

Dîner informel du 18 mai 2017 : « Construire la confiance dans les démocraties en Europe : répondre aux défis du racisme, de la xénophobie, de l’exclusion sociale, de l’extrémisme et du populisme. »

Déjeuner informel du 19 mai 2017 : « Lutter contre le terrorisme : renforcer la réponse paneuropéenne. »

**III. Ordre du jour annoté**

**Commentaires généraux**

***Session formelle :***

*Les décisions au titre des points 2, 3, 4 et 5 de l’ordre du jour seront adoptées sans débat.*

*Compte tenu des contraintes de temps, le Président invitera les Chefs de délégations à aborder les points 2 à 5 en même temps lors du débat.*

*S’agissant de la liste des orateurs, priorité sera donnée aux Ministres. Le temps de parole sera limité à trois minutes par délégation. Des signaux lumineux et sonores dans la salle indiqueront la fin du temps imparti. Outre les deux langues officielles, l’interprétation simultanée sera assurée également en allemand, italien, russe et turc, de même qu’en espagnol (passif).*

*Les Etats membres pourront présenter leurs positions nationales par écrit sur les sujets figurant à l’ordre du jour. Ces positions figureront dans les actes de la Session. Elles devront parvenir préalablement au Secrétariat dans l’une des langues officielles, à savoir le français ou l’anglais.*

***Sessions de travail informelles :***

*Les sessions de travail informelles sur « Construire la confiance dans les démocraties en Europe : répondre aux défis du racisme, de la xénophobie, de l’exclusion sociale, de l’extrémisme et du populisme » (18 mai à 20h) et sur « Lutter contre le terrorisme : renforcer la réponse paneuropéenne » (19 mai à 13h) pour les chefs de délégation des Etats membres auront lieu sur invitation du Président. Seuls les chefs de délégation de rang ministériel pourront intervenir. Une interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français uniquement.*

*Session formelle (9h – 12h45)*

**Point 1 de l’ordre du jour - Adoption de l’ordre du jour**

Après l’ouverture de la Session par le Président de Chypre, les Ministres seront invités à examiner le projet d’ordre du jour de la 127e Session en vue de son adoption et de l’adoption simultanée, sans débat, des décisions sous les points 2, 3, 4 et 5 de l’ordre du jour, telles qu’elles figurent ci-dessous. Sous ce point, les Ministres seront également invités à informer le Président de leur souhait éventuel de soulever une question sous le point 6 « Questions diverses », lequel devrait en être informé à l’avance.

**Point 2 de l’ordre du jour - Renforcer la sécurité démocratique en Europe**

***a. Rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l’homme et de l’Etat de droit en Europe  
b. Lutte contre le terrorisme  
c. Migration  
d. Conflits et crises en Europe : le rôle du Conseil de l’Europe***

Le Président ouvrira la discussion du point général *Renforcer la sécurité démocratique en Europe*.

Le Secrétaire Général exprimera ensuite ses vues sur la façon de renforcer la sécurité démocratique en Europe (6 minutes).

La parole sera ensuite donnée aux délégations.

Concernant le sous-point a), les Ministres sont invités à adopter la décision qui suit en réponse au rapport du Secrétaire Général :

*Décision proposée pour adoption sans débat :*

*« Le Comité des Ministres prend note du 4e rapport du Secrétaire Général sur la « Situation de la démocratie, des droits de l’homme et de l’État de droit – Populisme – Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ? », tel qu’il figure dans le document* *[SG(2017)1](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=SG(2017)1" \o "Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit - Populisme – Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ? - Rapport établi par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe - 2017), et charge les Délégués des Ministres de lui donner un suivi approprié. »*

Sous le sous-point b), il est rappelé que, le 3 mai dernier, les Délégués des Ministres ont adopté la **Convention du Conseil de l’Europe sur les infractions visant des biens culturels** et ont convenu de l’ouvrir à la signature lors de la présente session. Les Ministres pourraient souhaiter encourager la signature et la ratification de la Convention par le plus grand nombre d’Etats membres et non membres. Par ailleurs, les Ministres sont invités à adopter les **Lignes directrices révisées sur la protection des victimes d’actes terroristes** qu’ils avaient appelées de leurs vœux lors de leur 126e Session. Enfin, le Secrétaire Général a soumis un rapport (document [CM(2017)52](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)52" \o "\« Lutte contre l’extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme \» – Mise en œuvre du Plan d’action - Rapport du Secrétaire Général)) sur la mise en œuvre du **Plan d’Action 2016-2017 sur la lutte contre l’extrémisme et la radicalisation conduisant au terrorisme** adopté lors de la 125e Session (Bruxelles, 19 mai 1915). Les Ministres sont invités à adopter les décisions ci-dessous.

*Décisions proposées pour adoption sans débat :*

*« Le Comité des Ministres*

*1. se félicite de la Convention du Conseil de l’Europe sur les infractions visant des biens culturels et appelle à sa signature rapide et à sa ratification par le plus grand nombre d’États membres et non membres ;*

*2. adopte les Lignes directrices révisées sur la protection des victimes d’actes terroristes, telles qu’elles figurent dans le document* *[CM(2017)44-final](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)44-final) ;*

*3. convient que les Lignes directrices révisées devraient être régulièrement revues et mises à jour à la lumière des développements juridiques et autres développements pertinents dans la société ;*

*4. invite le Secrétaire Général à faire en sorte que ces Lignes directrices révisées soient largement diffusées, y compris auprès d'autres organisations internationales ;*

*5. prend note du document de référence sur les Lignes directrices révisées (document* *[CM(2017)44-addfinal](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)44-addfinal)) et attire l’attention des États membres à leur sujet ;*

*6. se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d’action du Conseil de l’Europe 2016-2017 sur la lutte contre l’extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (document* *[CM(2017)52](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)52" \o "\« Lutte contre l’extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme \» – Mise en œuvre du Plan d’action - Rapport du Secrétaire Général)) et invite le Secrétaire Général à proposer aux Délégués des Ministres des activités de suivi dans ce domaine pour inclusion dans le Programme et Budget 2018-2019. »*

En ce qui concerne le sous-point c), les Ministres sont invités à adopter le Plan d’action du Conseil de l’Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (document [CM(2017)54](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)54)) qui vise, en particulier, les enfants non accompagnés ou séparés de leurs familles.

*Décision proposée pour adoption sans débat :*

*« Le Comité des Ministres adopte le Plan d’action du Conseil de l’Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe figurant dans le document* *[CM(2017)54](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)54) et invite le Secrétaire Général à assurer sa mise en œuvre effective et à faire rapport aux Délégués des Ministres en temps utile. »*

En ce qui concerne le sous-point d), il est à noter que, depuis la précédente Session, la situation des droits de l’homme dans les zonesaffectées par les conflits et les crises en Europe a retenu toute l’attention des Délégués des Ministres, y compris dans le cadre de la surveillance de l’exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme. Les Ministres sont invités à examiner comment assurer la mise en pratique des normes et instruments du Conseil de l’Europe dans les zones de conflit.

Concernant le conflit en Géorgie, qui figure à l’ordre du jour de chaque réunion des Délégués des Ministres, un état de la situation est effectué tous les six mois sur la base d’un rapport de synthèse du Secrétaire Général. Lors de leur 1284e réunion (19 avril 2017), les Délégués des Ministres ont examiné le 15e rapport du Secrétaire Général, couvrant la période allant d’octobre 2016 à mars 2017, qui figure dans le document [SG/Inf(2017)18](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=SG/Inf(2017)18" \o "Rapport de synthèse sur le conflit en Géorgie (octobre 2016 – mars 2017) - Document présenté par le Secrétaire Général). Ils ont ensuite adopté une série de décisions (cf. [CM/Del/Dec(2017)1285/2.1](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM/Del/Dec(2017)1285/2.1" \o "Le Conseil de l’Europe et le conflit en Géorgie)) lors de leur 1285e réunion

(3 mai 2017).

Les Ministres sont invités à adopter le projet de décision ci-dessous :

*Décision proposée pour adoption sans débat :*

*« Le Comité des Ministres prend note du rapport de synthèse sur le conflit en Géorgie (octobre 2016 – mars 2017) du Secrétaire Général (**[SG/Inf(2017)18](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=SG/Inf(2017)18" \o "Rapport de synthèse sur le conflit en Géorgie (octobre 2016 – mars 2017) - Document présenté par le Secrétaire Général)). »*

**Point 3 de l’ordre du jour - Garantir l’efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l’homme**

Lors de sa 126e Session, le Comité des Ministres a chargé ses Délégués de continuer à donner la priorité au processus de réforme du système de la Convention et à faire rapport lors de la présente Session sur les mesures prises. Conformément à cette décision, les Délégués des Ministres ont préparé le rapport contenu dans le document [CM(2017)34-final](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)34-final). Les Ministres sont invités à adopter le projet de décisions suivant :

*Décisions proposées pour adoption sans débat :*

*« Le Comité des Ministres*

*1. réitère son attachement à la Convention européenne des droits de l'homme et à son système unique de protection des droits de l'homme en Europe et réaffirme les principes énoncés dans les déclarations d’Interlaken, Izmir, Brighton et Bruxelles ;*

*2. appelle les États parties à la Convention qui ne l’ont pas encore fait à signer et ratifier le Protocole n° 15 portant amendement à la Convention dans les meilleurs délais et à envisager de signer et de ratifier le Protocole n° 16 prévoyant des avis consultatifs ;*

*3. se félicite des mesures prises par toutes les parties prenantes concernées et des résultats positifs concernant la réforme du système de la Convention, y compris les procédures et les méthodes de travail révisées pour la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour et les résultats encourageants de 2016 ;*

*4. note néanmoins avec grande préoccupation que le nombre d'affaires pendantes devant la Cour et le nombre de requêtes reçues augmente de nouveau, notamment à la suite de développements au sein de certains États contractants ;*

*5. réitère l'importance d'une mise en œuvre efficace de la Convention et des arrêts de la Cour au niveau national et d'une action des États dans tous les domaines couverts par les différentes recommandations adoptées par le Comité des Ministres sur ces questions ;*

*6. dans ce contexte, se félicite de et encourage l'examen continu et le développement par la Cour de ses méthodes de travail, y compris sa détermination à développer de nouveaux outils pour réduire l'arriéré des affaires non répétitives et bien fondées ;*

*7. se félicite également de la nouvelle pratique de la Cour consistant à fournir de brèves raisons concernant les décisions de non recevabilité prises par un Juge unique ;*

*8. se félicite également du rôle croissant joué par différents organes du Conseil de l'Europe pour fournir une assistance, y compris par le biais de projets de coopération du Conseil de l'Europe, et encourage le développement de telles activités par tous les moyens disponibles ;*

*9. réitère, conformément à la Recommandation du Comité des Ministres* *[Rec(2004)4](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=Rec(2004)4" \o "Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la Convention européenne des Droits de l'Homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle (adoptée par le Comité des Ministres le 12 mai 2004, lors de sa 114e Session)), l'importance d’une formation ciblée de haute qualité sur les questions relatives à la Convention dans le processus de formation de tous les professionnels du droit au niveau national et reconnaît l'apport précieux à cet égard du Programme paneuropéen de formation aux droits de l’homme pour les professionnels du droit (HELP) ;*

*10. se félicite des contributions versées par des États parties sur le compte spécial mis en place par le Secrétaire Général pour aider la Cour à traiter l’arriéré de l’ensemble des affaires bien fondées et au Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme, tout en encourageant le versement de contributions supplémentaires ;*

*11. se félicite que des juges nationaux et des juristes de haut niveau, indépendants de toute influence extérieure, ont continué à être mis à la disposition du Greffe de la Cour et encourage les États parties à poursuivre leurs efforts en ce sens et à promouvoir des visites d’études et des stages à la Cour pour les juges, juristes et agents nationaux ; encourage également les États parties à envisager le détachement de juges ou de fonctionnaires nationaux auprès du Service de l’exécution des arrêts et du Secrétariat du Programme HELP ;*

*12. à la lumière de la situation de la Cour, invite toutes les parties prenantes à renforcer leur action pour mettre en œuvre les déclarations susmentionnées, en attendant de recevoir des rapports au plus tard le 31 décembre 2017 sur la mise en œuvre des décisions prises par leurs Délégués dans le cadre du suivi du rapport du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme ;*

*13. salue et encourage le dialogue ouvert entre la Cour et les États parties afin d’améliorer la compréhension de leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de leur responsabilité partagée en matière d’application de la Convention tel que prévu dans la Déclaration de Brighton ;*

*14. charge ses Délégués de continuer à donner la priorité à l’efficacité du système de la Convention européenne des droits de l’homme et de lui faire rapport des mesures prises lors de la prochaine Session. »*

**Point 4 de l’ordre du jour - La politique du Conseil de l’Europe à l’égard des régions voisines**

Lors de sa 126e Session, le Comité des Ministres a exprimé sa détermination à consolider la mise en œuvre de la politique du Conseil de l’Europe à l’égard des régions voisines sur la base des principes du Conseil de l’Europe, et a chargé ses Délégués de prendre les décisions nécessaires à cette fin en vue de lui faire rapport lors de la présente Session. Conformément à cette décision, les Délégués des Ministres ont préparé le rapport contenu dans le document [CM(2017)27-final](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)27-final). Les Ministres sont invités à adopter le projet de décisions suivant :

*Décisions proposées pour adoption sans débat :*

*« Le Comité des Ministres*

*1. se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique du Conseil de l’Europe à l’égard des régions voisines – l’Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l’Asie Centrale – et exprime sa gratitude pour les contributions financières versées par les États membres et l’Union européenne dans ce contexte ;*

*2. invite les Délégués des Ministres et le Secrétaire Général à évaluer les résultats obtenus à travers : les partenariats de voisinage avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ; les priorités de coopération de voisinage avec le Kazakhstan, la République kirghize et la Palestine[[1]](#footnote-1)\* ; et la coopération avec d’autres pays des régions voisines, en particulier Israël, afin de décider des suites à leur donner ».*

**Point 5 de l’ordre du jour**  **- Coopération entre le Conseil de l’Europe et l’Union européenne**

Dans le contexte du dixième anniversaire du Mémorandum d’accord entre le Conseil de l’Europe et l’Union européenne, les Délégués des Ministres ont préparé un rapport sur la coopération entre les deux organisations qui figure dans le document [CM(2017)28-final](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)28-final). Les Ministres sont invités à adopter le projet de décisions suivant :

*Décisions proposées pour adoption sans débat :*

*« Le Comité des Ministres*

*1. en ce dixième anniversaire du Mémorandum d’accord entre le Conseil de l’Europe et l’Union européenne, se félicite du développement d’un partenariat renforcé fondé sur une vision stratégique entre le Conseil de l’Europe et l’Union européenne basée sur ce Mémorandum, tel que reflété dans le document* *[CM(2017)28-final](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2017)28-final) ;*

*2. exprime sa volonté de renforcer encore cette coopération basée sur des valeurs partagées afin de protéger et de promouvoir les droits de l’homme, la démocratie et l’État de droit face aux défis auxquels l’Europe est confrontée aujourd’hui, en assurant la cohérence et la complémentarité des activités tout en tenant compte des avantages comparés et des caractéristiques spécifiques du Conseil de l’Europe et de l’Union européenne, conformément aux principes du Mémorandum d’accord ;*

*3. convient que ce partenariat de coopération renforcée devrait s’organiser conformément au Mémorandum d’accord, tenant compte du rôle central du Conseil de l’Europe en tant que « référence en matière de droits de l'homme, de primauté du droit et de démocratie en Europe » selon le Mémorandum d’accord, en se concentrant notamment sur les piliers ci-après :*

*- développer le dialogue entre les organes intéressés des deux organisations au plus haut niveau politique et sur le plan technique ;*

*- renforcer la coopération, notamment sur le terrain ; dans ce contexte, le Comité des Ministres est reconnaissant pour l’aide financière considérable apportée par l’UE aux programmes communs, notamment par le biais des cadres pluriannuels prévisibles servant l’intérêt des deux organisations et des bénéficiaires ;*

*- favoriser la participation de l’UE aux instruments du Conseil de l’Europe de façon à assurer la cohérence, la complémentarité et promouvoir les synergies ; à cet égard, le Comité des Ministres réaffirme son attachement à l’adhésion de l’UE à la Convention européenne des droits de l’homme, qui constitue une obligation en vertu du Traité de Lisbonne, et se félicite de ce que l’Union européenne assure la promotion des normes du Conseil de l’Europe dans le cadre de ses politiques internes et externes ;*

*4. invite les Délégués des Ministres et le Secrétaire Général à prendre toutes actions appropriées à cette fin et lui en rendre compte à sa prochaine Session. »*

**Point 6 de l’ordre du jour**  **- Questions diverses**

Sous ce point, les Ministres pourront brièvement soulever des questions générales ou spécifiques, à indiquer à l’avance à la présidence.

\*\*\*

*Session formelle (15h30 – 16h00)*

**Point 7 de l’ordre du jour**  **- Passation de la présidence entre Chypre et la République tchèque**

Sous ce point, la Présidence chypriote sortante passera officiellement ses pouvoirs à la Présidence de la République tchèque entrante.

**a. Bilan de la Présidence chypriote**

Le Président présentera les résultats de la Présidence sortante. Un rapport écrit sera à la disposition des participants (document [CM/Inf(2017)11](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM/Inf(2017)11" \o "Bilan de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe (22 novembre 2016 – 19 mai 2017))).

**b. Priorités de la Présidence tchèque**

Le Président entrant présentera les priorités de la Présidence tchèque pour les six prochains mois. Un rapport écrit sera à la disposition des participants (document [CM/Inf(2017)12](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM/Inf(2017)12" \o "Priorités de la Présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe (mai – novembre 2017))).

**Point 8 de l’ordre du jour**  **- Date et lieu de la prochaine Session**

Sous ce point, le Comité des Ministres est invité à convenir que :

- la 128e Session du Comité des Ministres se tiendra en mai 2018 ;

- la passation de la présidence de la République tchèque au Danemark aura lieu le 15 novembre 2017.

1. \* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d’un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l’Europe sur cette question. [↑](#footnote-ref-1)